

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

B.39

Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de GRANON en concession perpétuelle de Mme BEZE Denise épouse DURAND

Par lettre en date du 06 décembre 2018, Mme MANRESA Gisèle, Josette épouse DAHAN, domiciliée au 16 rue Gambetta à Tonneins (Lot-et-Garonne), a demandé la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle de son père. Cette concession avait été acquise à la date du 11 octobre 1988 située au cimetière de GRANON enregistrée sous le n° 214-1 qui se situe « Allée n°27 Côté Gauche Terrain 3 », attenante « Côté Gauche » à la concession GES.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessions trentennaires sont convertibles en concessions de plus longue durée.

Le titulaire d'une concession funéraire trentenaire bénéficie d'un véritable droit au renouvellement, dès lors que les conditions posées par l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales sont respectées. La demande de renouvellement doit être présentée dans les **deux années suivant l'échéance du contrat de concession** et la commune ne peut s'y opposer. Passé ce délai, le terrain concédé fait retour à la commune.

Le renouvellement s'effectue, en principe, sur la même parcelle et pour la même durée, mais le concessionnaire peut user de son droit d'obtenir la conversion de la concession pour une durée plus longue (Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24/02/1996)

Sans être tenu de l'accepter, les communes ont également la faculté de proposer le renouvellement pour une durée plus courte que celle accordé par le contrat de concession initial (JO sénat du 20/08/2009 - page 2005).

Le prix a payé sera celle du tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement c'est-à-dire 749.00 euros TTC.

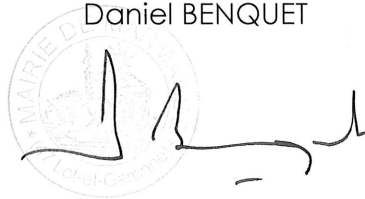
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'accorder la conversion de la concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle enregistrée sous le n° n° 214-1 qui se situe « Allée n°27 Côté Gauche Terrain 3 », attenante « Côté Gauche » à la concession GES.
- Autorise** Le prix a payé sera celle du tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement c'est-à-dire 749.00 euros TTC.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

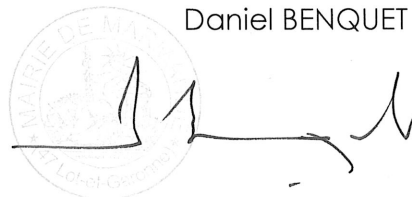
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Mayor of Marmande. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Mayor of Marmande. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.